



MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX

10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY- ALBIEUX

Tél : 04 77 24 60 45

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTRISON

CANTON DE BOEN

ARRETE MUNICIPAL N°A 2025-07-01

PORTANT SUR LA REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de BUSSY-ALBIEUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise PASSION NATURE FOREZ - 5 Chemin du Canal - 42 110 CHAMBEON représentée par Monsieur Marceau DELAUCHE pour réaliser un chantier de broyage forestier sur la Route des Aires,

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu de régler la circulation :

ARRETE

ARTICLE 1 : Les travaux cités ci-dessus seront effectués du Mardi 15 Juillet au Vendredi 18 Juillet 2025

ARTICLE 2 : Durant ces travaux, la circulation et le stationnement seront interdits à tout type de véhicule, une déviation sera mise en place.

ARTICLE 3 : Toutes les mesures devront être prises par l'entreprise PASSION NATURE FOREZ pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

ARTICLE 4 : La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de PASSION NATURE FOREZ.

ARTICLE 5 : L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

ARTICLE 6 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Fait à Bussy-Albieux,
Le 03 Juillet 2025

Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le 07 JUIL. 2025numériquement